



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/2
18 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7-11 avril 2008

ACTIVITES DU SECRETARIAT

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Avis concernant les décisions de la 53^e réunion du Comité exécutif

1. Le rapport de la 53^e réunion contenant les décisions du Comité exécutif, a été transmis à tous les membres du Comité exécutif, aux autres participants à la 53^e réunion et aux Parties au Protocole de Montréal. De plus, les décisions relatives aux approbations de projet et aux retards dans la mise en œuvre ont été envoyées aux 83 pays visés à l'Article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées. Un document préparé après la réunion, résumant les décisions prises à la 53^e réunion, a été transmis par courrier électronique à tous les participants à la réunion ainsi qu'aux Parties au Protocole de Montréal et publié sur le site Web et l'Intranet du Fonds multilatéral.

Décisions de la 53^e réunion du Comité exécutif exigeant la prise de certaines mesures par le Secrétariat et/ou les agences d'exécution

2. Le Secrétariat a demandé au Trésorier de virer dans les comptes des agences d'exécution les ressources destinées à couvrir toutes les demandes de financement approuvées à la 53^e réunion et/ou de les porter à leur crédit au titre de contributions bilatérales des Parties non visées à l'article 5 concernées.

3. Conformément à la décision 53/21, le PNUE a remis au Secrétariat un budget révisé pour le Programme d'aide à la conformité, au montant de 8 243 090 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de huit pour cent soit 659 447 \$US, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport à l'année précédente conformément à la décision 47/24.

Examen des tâches préparatoires à la 54^e réunion

4. Le Secrétariat a entrepris les tâches suivantes en préparation de la 54^e réunion.

Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

5. Le Secrétariat a préparé des informations sur la disponibilité des ressources conformément aux décisions 31/2 et 41/92 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/4). Ces informations comprennent une analyse des soldes engagés et non engagés pour des projets achevés, encore détenus par les agences, ainsi que les coûts d'appui associés aux fonds restants dans ces projets achevés et un calcul du montant total des ressources dont dispose le Comité exécutif pour les approbations de la 54^e réunion. Ces ressources sont constituées de montants en espèces et des billets à ordre enregistrés dans l'État des contributions ainsi que du montant des fonds restitués à titre de soldes des projets achevés.

État de la mise en œuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'Article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

6. Le Secrétariat a révisé le format du document sur l'état de la conformité. Le nouveau format est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/5. La partie I fournit une mise jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal; la partie II contient de l'information sur les pays visés à l'article 5 concernés par les décisions des Parties et les recommandations du Comité d'application

concernant la conformité; la partie III propose des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, dont une analyse des données de consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) par secteur; la partie IV présente les résultats de la première évaluation des risques, y compris des informations sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard et la partie V traite d'une question relative à la remise des rapports périodiques de 2006.

Plans d'activités de la période 2008-2010

7. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds ont participé à une réunion de coordination les 29-30 janvier 2008 afin d'examiner la planification des activités à la lumière de la destruction de SAO nécessaire pour respecter les mesures de réglementation de 2010 du Protocole de Montréal. Les activités prévues dans des pays qui ont besoin d'assistance pour respecter les mesures de réglementation de 2010 ont été examinées ainsi que les activités qui ne sont pas requises actuellement pour la conformité, comme les enquêtes sur les HCFC et la préparation de projet, les inhalateurs à doseur, les activités de destruction accélérée du bromure de méthyle et des SAO.

Surveillance et évaluation

Rapport final d'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination (PNE) dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation

8. L'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, a terminé le rapport final sur l'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des PNE dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation. Le rapport de synthèse qui résume huit études de cas menées dans différents pays, est présenté comme le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/12.

Étude théorique sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions (RI)

9. L'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, a préparé l'étude théorique sur l'évaluation des projets de RI comme première phase d'une évaluation des résultats et des réalisations des projets de RI. Cette étude théorique, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/13, examine l'information sur les projets de RI disponible au Secrétariat du Fonds multilatéral. Elle identifie les enjeux de l'évaluation complète des projets de RI qui mettra l'accent sur la portée future, la gestion et le financement des projets de RI au-delà de 2010. Le dépôt du rapport final est prévu à la 55^e réunion du Comité exécutif.

Retards dans la proposition de tranches annuelles

10. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/14 contient de l'information sur les retards dans la proposition des tranches annuelles. Pour les 55^e et 56^e réunions, l'information sur les retards des propositions sera incluse dans le document sur l'examen de l'exécution des plans d'activités de 2008, conformément à la décision 53/3c).

Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

11. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques remis par les agences bilatérale et d'exécution au nom des Gouvernements de l'Afghanistan et des Îles Fidji, à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO communiquées par les gouvernements concernés en application de l'article 7 du Protocole et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties. Les rapports périodiques sur la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination ou plans de gestion de l'élimination finale de Cuba, du Panama et de l'Uruguay, soumis par le Gouvernement du Canada et le PNUD, sont également parvenus au Secrétariat. Les demandes de financement pour les tranches correspondantes n'ont pas été soumises à cette réunion puisque ces projets ont connu des retards. Le Gouvernement du Japon a aussi soumis un rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEF de la Mongolie, de janvier à décembre 2007. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/15 contient l'examen et les observations du Secrétariat.

Examen des projets

12. Le Secrétariat a reçu pour examen à la 54^e réunion, des accords pluriannuels, des projets et des activités totalisant 64 188 678 \$US. Ce montant inclut la valeur totale des nouveaux accords pluriannuels proposés pour approbation de principe. Il englobe aussi 239 demandes de financement qui incluent des tranches annuelles spécifiques et d'autres projets/activités pour un total de 55 522 883 \$ US (incluant les coûts d'appui d'agence, le cas échéant).

13. À l'issue de l'examen par le Secrétariat, 41 activités d'une valeur totale de 20 108 786 \$US ont été transmises pour approbation globale, soit 17,2 pour cent du nombre total de demandes de financement reçues et 36,2 pour cent du financement demandé. Le Secrétariat a recommandé un examen individuel pour un total de 165 projets et activités, dont des activités incluses dans des programmes de travail et des amendements au programme de travail ainsi que des projets d'investissement, pour des raisons exposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/16. Ces projets représentent 69 pour cent du nombre total de demandes de financement et 51,4 pour cent du financement demandé.

HCFC

Projet de lignes directrices pour la présentation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC

14. En réponse à la décision 53/37h), le Secrétariat a préparé, avec le concours des agences d'exécution, un projet de lignes directrices pour la présentation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/53. Ce document définit le calendrier et l'approche générale concernant l'adoption de lignes directrices sur l'élaboration de PGEH, aborde les questions d'orientation liées à l'élaboration des lignes directrices et décrit les activités spécifiques requises pour la collecte de données, la préparation, la consultation et la finalisation du projet de lignes directrices pour la préparation de PGEH.

Document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes du financement de l'élimination des HCFC

15. En réponse à la décision 53/37i), le Secrétariat a préparé un document de discussion préliminaire sur les questions liées aux coûts connexes du financement de l'élimination des HCFC. Ce document s'appuie sur une étude des principes et lignes directrices actuellement en vigueur pour identifier les surcoûts admissibles des projets du Fonds multilatéral et il examine la pertinence de ces lignes directrices et principes pour l'élimination des HCFC. Il contient aussi une description des technologies de remplacement et un aperçu des coûts potentiels de la réduction des HCFC dans les secteurs des mousses et de la réfrigération. Tel qu'indiqué dans la décision 53/37i), le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/54 sera émis le 25 mars 2008.

Conciliation des comptes de 2006 (suivi de la décision 53/42c) et d))

16. Conformément à la décision 53/42c) et d), le Secrétariat a préparé un rapport (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/55) sur la méthodologie employée par les agences d'exécution lors de la déclaration des dépenses associées aux coûts d'appui des programmes pour les projets approuvés. Ce document contient aussi le rapport du PNUE qui présente des explications et les mesures de conciliation proposées pour résoudre la différence de 105 494 \$US entre les dépenses déclarées dans son état financier final et dans son rapport périodique.

Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011 (suivi de la décision 50/27)

17. Le contrat d'évaluation indépendante des coûts administratifs pour la période triennale 2009-2011, octroyé à PricewaterhouseCoopers (PwC), a démarré en janvier 2008. Les experts ont assisté à la réunion de coordination des agences, rencontré des représentants du Groupe de travail sur le réapprovisionnement du TEAP (Groupe de l'évaluation technique et économique) et entamé des visites sur place auprès des agences en février et mars. Un rapport d'étape préparé par PwC, document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/56, fournit un aperçu des objectifs, de la méthodologie de l'étude, des visites de terrain et une esquisse du rapport final.

Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif

En réponse à la décision 53/40 et à la lumière de la décision XIX/11 de la dix-neuvième Réunion des Parties qui accordait au Comité exécutif "*la souplesse de se réunir deux ou trois fois par année à son choix*", le Secrétariat a présenté à nouveau un rapport qui fournit une mise à jour sur les enjeux entourant le nombre de réunions du Comité exécutif par année. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/57 étudie les incidences de la décision XIX/6 sur la charge de travail du Comité exécutif, notamment au cours des deux prochaines années et propose des options au Comité exécutif.

Révision de l'organigramme du Secrétariat

19. Suite à la décision 53/43e) et à la lumière des travaux et du fonctionnement futurs du Fonds multilatéral, le Secrétariat soumet une proposition de restructuration de l'organigramme

qui lui permettrait de continuer à appuyer le Comité exécutif de la manière la plus efficace et la plus rentable possible. Cette proposition est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/58.

Documents et documents d'orientation préparés par le Secrétariat du Fonds

20. Parmi tous les documents présentés aux fins d'examen à la 54^e réunion, le Secrétariat du Fonds a préparé les documents suivants :

- Ordre du jour provisoire et ordre du jour annoté;
- Activités du Secrétariat;
- État du Fonds (en collaboration avec le Trésorier);
- Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources;
- État de la mise en œuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal;
- Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2008-2010;
- Observations sur les plans d'activités des agences pour les années 2008-2010;
- Rapport final d'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation;
- Étude théorique sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions;
- Retards dans la proposition des tranches annuelles;
- Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports;
- Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
- Coopération bilatérale;
- Observations et recommandations sur les amendements au programme de travail de 2008 du PNUE et sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2008 (4 documents);
- Fiches d'évaluation de projet, observations et recommandations sur les projets et activités soumis à la 54^e réunion pour 111 pays visés à l'article 5;
- Observations sur le programme de pays de l'Érythrée et la mise à jour du programme de pays du Nigeria;
- Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37h));
- Document de discussion préliminaire offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts connexes au financement de l'élimination des HCFC (décision 53/37i));
- Conciliation des comptes de 2006 (suivi de la décision 53/42c) et d)) en collaboration avec le Trésorier;
- Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (décision 53/40);
- Révision de l'organigramme du Secrétariat (décision 53/43e)).

Étude sur la collecte et le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone indésirables dans les pays visés et non-visés à l'article 5

21. Le Secrétariat du Fonds a examiné un projet de rapport pour une étude sur la collecte et le traitement des substances indésirables qui appauvrissent la couche d'ozone dans les pays visés et non-visés à l'article 5, effectuée par ICF International. D'après les observations du Secrétariat, l'étude préparée par les consultants est finalisée et présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/Inf.3. Le rapport final sera soumis pour examen à la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée conformément à la demande de la Réunion des Parties (décision XVIII/9).

Participation à des réunions et missions entreprises

Missions du Chef du Secrétariat

Bali, Indonésie (2-12 décembre 2007)

22. Le Chef du Secrétariat a assisté à la Conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques et aux rencontres connexes à l'invitation du Gouvernement de l'Indonésie. Durant la conférence, le Gouvernement de la Suède a organisé un événement secondaire sur la négociation d'un traité climatique post-Kyoto : leçons tirées du Protocole de Montréal (le 4 décembre). L'Unité de l'ozone du Gouvernement de l'Indonésie a également organisé un séminaire sur l'élimination des frigorigènes à base de SAO et la corrélation entre le programme de protection de la couche d'ozone et les changements climatiques. Le Chef du Secrétariat a donné un bref aperçu sur les succès du Fonds multilatéral.

Londres, Royaume-Uni (14 décembre 2007)

23. En revenant de Bali, le Chef du Secrétariat a assisté à une réunion d'experts britanniques sur les mousses, le 14 décembre 2007, afin d'obtenir de l'information sur leur expérience de transition des HCFC vers des produits de remplacement sans SAO dans les applications de gonflage pour les mousses.

Vienne, Autriche (16-19 février 2008)

24. Le Chef du Secrétariat a participé à un séminaire sur les substances et les technologies de remplacement pour éliminer les HCFC dans les pays visés à l'article 5 et les pays aux économies en transition, qui s'est tenu du 18 au 20 février 2008. Elle a fait un exposé sur les réalisations du Fonds multilatéral et les défis futurs de l'élimination des HCFC.

Principauté de Monaco (20-23 février 2008)

25. Le Chef du Secrétariat a assisté à la 10^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial sur l'environnement, du 20 au 22 février 2008. Elle a participé à un dialogue interactif en assemblée plénière sur les accords environnementaux multilatéraux et la gouvernance environnementale et prononcé une brève

allocution sur la contribution du Fonds multilatéral à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mesure qui s'avère aussi bénéfique pour le climat mondial.

Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique (4 mars 2008)

26. Le Chef du Secrétariat a rencontré des représentants de l'"U.S. Environmental Protection Agency" et du Département d'État pour discuter des affaires du Fonds multilatéral et Mme Amy Fränkel, la directrice du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord.

Missions des autres membres du Secrétariat

Beijing, Chine (4-20 décembre 2007)

27. Le Chef adjoint et un administrateur principal de la gestion de projets ont participé au Symposium international sur la destruction des SAO et l'élaboration de technologies de remplacement des HCFC (7-8 décembre 2007) afin de mieux comprendre la problématique des HCFC en Chine. Le personnel du Secrétariat a aussi rencontré des représentants de sociétés transnationales et sollicité leur aide pour travailler sur les examens techniques et financiers entrepris par le Secrétariat. Outre le symposium avec des intervenants du secteur des mousses, une rencontre fut organisée avec l'association industrielle des électroménagers et l'association chinoise des producteurs de HCFC pour discuter de l'élimination accélérée des HCFC.

28. A l'issue de ces deux réunions, le Chef adjoint a participé à un événement organisé par la "State Environmental Protection Administration" (SEPA) et la "China Tobago Monopoly Association" (17-18 décembre 2007) pour célébrer l'élimination finale du CFC-11 dans le secteur du débouillage du tabac. Au nom du Chef du Secrétariat, il a fait une déclaration pour féliciter la SEPA, la Tobago Monopoly Association et l'UNIDO de la réussite du plan sectoriel.

Téhéran et Isfahan, République islamique d'Iran (7-11 décembre 2007)

New Delhi, Inde (12-15 décembre 2007)

29. L'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, s'est rendu en République islamique d'Iran et en Inde avec deux consultants pour préparer des études de cas dans ces pays en vue de l'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination des CFC. Avec les consultants, il a eu des discussions avec le personnel des unités nationales de l'ozone et des unités de gestion de projets ainsi qu'avec des intervenants sélectionnés, sur la gestion des PNE respectifs, les résultats obtenus et les leçons tirées, le système de surveillance en place et la procédure de vérification.

New York, Etats-Unis d'Amérique (21-22 janvier 2008)

30. Un administrateur principal de projets a assisté à une partie de la réunion hivernale de l'ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers) pour discuter des enjeux de l'élimination des HCFC, des solutions de remplacement disponibles et autres sujets connexes avec des experts en réfrigération. Il a visité aussi l'exposition AHR, un

événement majeur pour l'industrie de la climatisation, du chauffage, de la réfrigération et de la ventilation.

Langkawi, Malaisie (16-21 mars 2008)

31. L'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, a participé aux rencontres régionales des réseaux de l'Asie du Sud-est et du Pacifique et de l'Asie du Sud (17-19 mars) et informé les consultants en évaluation de la préparation des études de cas régionales et par pays dans le cadre de l'évaluation des projets de RI en 2008.

Bangkok, Thaïlande (février 2008) et Doha, Qatar (février 2008)

32. L'Administrateur principal s'est joint au Secrétariat de l'ozone pour une mission en Thaïlande et au Qatar afin de prendre des dispositions en vue des 55^e et 56^e réunions du Comité exécutif.

33. Le Gouvernement du Qatar s'est engagé à assumer la différence de coûts associée à la tenue de la 56^e réunion du Comité exécutif à Doha (Qatar) par rapport à Montréal, dans le cadre d'un accord de pays hôte. Il a l'intention de fournir les installations de TI (personnel et matériel) et un système de gestion de réunion sans papier afin de créer un exemple pour d'autres rencontres internationales. Il s'attend à ce que les Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone travaillent tous deux en étroite collaboration avec les organisateurs de la réunion à la 55^e réunion et à la 28^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée qui se tiendront à Bangkok en juillet pour évaluer comment le système sans papier fonctionnera à la 56^e réunion, prévue à Doha en novembre 2008.

Rencontre sur des solutions de remplacement rentables et écologiques des HCFC

34. Le personnel du Secrétariat du Fonds prévoit assister à la rencontre technique sur les solutions de remplacement rentables et écologiques des HCFC, organisée par la Commission européenne. La réunion se tiendra à Montréal (5-6 avril 2008) à la veille de la 54^e réunion du Comité exécutif. Les participants invités incluent des représentants de l'industrie, des experts internationaux et des représentants des pays visés à l'article 5. La réunion cherche à fournir aux intervenants des pays visés à l'article 5 de l'information sur les outils techniques nécessaires pour éliminer les HCFC.

Coopération avec les Accords multilatéraux sur l'environnement et autres organisations

35. Le Chef du Secrétariat a reçu une lettre du Secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, datée du 26 novembre 2006, au sujet de la décision RC-3/5 de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, adoptée à sa troisième réunion. La décision RC-3/5 demande au Secrétariat de la Convention de Rotterdam "de tirer parti des sources de financement existantes au niveau mondial en invitant le Fonds pour l'environnement mondial et le Comité exécutif du Fonds multilatéral, dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les Parties

au Protocole de Montréal à identifier les domaines pouvant appuyer la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de la Convention tels que la gestion fondamentale des produits chimiques et à faire rapport". La lettre et le texte de la décision RC-3/5 figurent à l'Annexe I ; un lien vers le document UNEP/FAO/RC/COP.3/13, "*Étude des options possibles pour des mécanismes de financement fiables et durables*" est fourni sur le site Web et sur l'Intranet. Le Secrétariat sollicite des indications du Comité exécutif sur la réponse et la suite à donner à cette requête.

36. Le Chef du Secrétariat a aussi reçu une lettre, datée du 7 décembre 2007, du Chef de la branche des substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE (PNUE DTIE) invitant un représentant du Secrétariat du Fonds à participer à la réunion des bailleurs de fonds de la SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) à Paris, le 11 février 2008. La réunion est organisée de manière à offrir aux bailleurs de fonds l'occasion d'un échange de vues sur les stratégies et les moyens envisageables pour élargir la base de financement de la mise en œuvre de la SAICM ainsi que sur le financement de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des substances chimiques qui se tiendra à Genève en mai 2009. Les gouvernements donateurs sont d'avis que la présence des agences de financement multilatérales pertinentes et des secrétariats associés pourrait apporter à leurs discussions. Le Secrétariat n'a pas participé à la réunion mais il a offert de fournir de l'information sur le fonctionnement du Fonds multilatéral. La lettre de la DTIE du PNUE et un lien vers le site Web de la SAICM, y compris les documents de la conférence, "*Mise en œuvre de la SAICM : implication du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal*" sont disponibles sur l'Intranet.

37. Le Chef du Secrétariat a reçu une autre lettre du Chef de la branche des substances chimiques (PNUE DTIE), datée du 22 janvier 2008, ainsi qu'un rapport d'étape sur le Programme de démarrage rapide (QSP) et de son fonds d'affectation spécial, préparé par le Secrétariat de la SAICM. Cette correspondance est disponible sur l'Intranet. Le Secrétariat de la SAICM exprime le désir de faciliter l'échange d'informations avec le Secrétariat du Fonds sur des projets d'intérêt commun et souhaite l'instauration d'une collaboration continue.

38. Le Chef du Secrétariat a reçu une troisième lettre du Chef de la branche des substances chimiques (PNUE DTIE) datée du 3 mars 2008, attirant son attention sur la première réunion du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur le mercure, notamment sur une des tâches confiées à la branche des substances chimiques, à titre de secrétariat de ce groupe de travail ad hoc:

"Soutien technologique, fournir de l'information, à partir de l'expérience avec des dispositions contraignantes et volontaires, sur la manière de faciliter et de soutenir l'adoption de technologies durables pour les mesures de réglementation mondiale sur le mercure".

39. La lettre dont copie est jointe à l'Annexe II, demandait au Secrétariat du Fonds de fournir des observations sur son expérience de renforcement de la capacité technique dans les pays en développement dans le cadre du Fonds multilatéral et si certains aspects particuliers du processus pouvaient le rendre durable ou non durable.

Réunion de coordination interinstitutions

40. Les agences d'exécution et le Secrétariat ont tenu une réunion de coordination interinstitutions les 15-16 janvier 2007 afin de faciliter la préparation de la 54^e réunion. Des employés du Secrétariat, des représentants des quatre agences d'exécution et de deux agences bilatérales (Canada et Japon) ainsi que le secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de l'ozone ont participé à la réunion. La rencontre a permis au Secrétariat et aux agences de discuter de plusieurs sujets, dont la planification des activités de 2008-2010, les documents proposés à la 54^e réunion et des questions relatives à la surveillance et l'évaluation en 2007.

41. Les participants ont discuté aussi des activités concernant les HCFC et de la nécessité de démarrer ces activités en 2008 compte tenu de l'échéancier établi pour la réalisation des plans et la mise en œuvre des projets ainsi que du gel sur les HCFC en 2013.

Questions concernant le personnel/Formation du personnel

42. Le Secrétariat a poursuivi son programme de formation linguistique du personnel. Un cours sur la promotion du travail d'équipe sera offert au personnel du Secrétariat le 7 mai. Ce cours prévu initialement en novembre 2007, fut annulé en raison des obligations de travail du personnel du Secrétariat.

Préparation des réunions du Comité exécutif

43. Des dispositions logistiques ont été prises pour la tenue de la 54^e réunion du Comité exécutif, au siège de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) du 7 au 11 avril 2008. Les lettres d'invitation et les documents de conférence ont été transmis aux membres du Comité exécutif, au Président du Bureau de la dix-neuvième Réunion des Parties, au Président et au Vice-président du Comité d'application, au Directeur exécutif du PNUE, au Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences d'exécution et aux observateurs (ONG/OIG).

44. Le Secrétariat du Fonds a fourni aussi un soutien administratif à la réunion technique sur les solutions de remplacement rentables et écologiques des HCFC, organisée par la Commission européenne, les 5-6 avril 2008 (voir paragraphe 34).

Activités d'information

45. Le rapport de la 53^e réunion du Comité exécutif en langues arabe, anglaise, française et espagnole, ainsi qu'un résumé préparé après la réunion, ont été publiés sur le site Web public du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org).

46. Un site a été créé sur l'Intranet du Fonds multilatéral où sont disponibles les documents et les informations logistiques sur la 54^e réunion, en langues arabe, française, anglaise et espagnole. Tous les documents destinés à la distribution générale sont aussi disponibles sur le site Web public.

47. Le Secrétariat a poursuivi le perfectionnement et le développement du système de tableaux récapitulatifs sur le Web pour les accords pluriannuels. En plus du débogage continu

et de l'adaptation du système pour lui permettre de fonctionner sur les diverses plates-formes et avec les différents navigateurs des agences d'exécution, des travaux sont en cours pour offrir un mécanisme d'entrée des données pour les nouveaux accords d'élimination et les plans de gestion de l'élimination finale (PGEF). Afin d'aider les agences à remplir les tableaux pour la 54^e réunion, le Secrétariat a embauché un consultant qui effectue des vérifications de contrôle de qualité sur les données entrées et donne des conseils sur la manière d'améliorer la cohérence des données et de fournir des données complètes. Afin de réduire la documentation papier pour la prochaine réunion, les tableaux des accords pluriannuels ne sont pas joints aux documents de la réunion mais sont disponibles à travers le système en direct à partir du site Web et de l'Intranet.

48. Le Secrétariat du Fonds a examiné et mis à jour les bases de données, les documents et les lignes directrices d'exploitation suivants pour la 54^e réunion :

- a) Document d'introduction du Comité exécutif, janvier 2008;
- b) Inventaire des projets approuvés en date de novembre 2007;
- c) Politiques, procédures, lignes directrices et critères en date de novembre 2007;
- d) Plans et projets d'élimination en date de novembre 2007.



ROTTERDAM CONVENTION

SECRETARIAT FOR THE ROTTERDAM CONVENTION
ON THE PRIOR INFORMED CONSENT PROCEDURE
FOR CERTAIN HAZARDOUS CHEMICALS AND PESTICIDES
IN INTERNATIONAL TRADE



www.pic.int

Food and Agriculture
Organization of the United
Nations (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Tel: (+39 06) 5705 3441
Fax: (+39 06) 5705 4447
E-mail: pic@pic.int

United Nations Environment
Programme (UNEP)

11-13, Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland
Tel: (+41 22) 917 8296
Fax: (+41 22) 917 8082
E-mail: pic@pic.int

Geneva, 26 Nov 2007

Subject: Implementation of COP Decision 3/5 Financial Mechanisms

Dear Ms. Nolan,

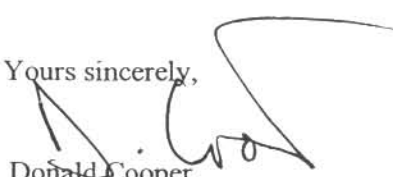
The third meeting of the Conference of the Parties to the Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade (COP-3) was held in Geneva from 9 to 13 October 2006.

My purpose in writing is to draw your attention to Decision RC-3/5 *Financial Mechanisms* taken at that meeting. A copy of the decision is enclosed for your ease of reference, together with a copy of our letter to Parties regarding implementational aspects of that decision. While the decision mainly addresses the issue of sustainable financing for Parties' implementing the Rotterdam Convention, it is also of relevance to your role in supporting the Parties' implementation of Montreal Protocol.

In considering opportunities for sustainable financing, COP-3 recognized that much of the foundational chemicals management required to support implementation of the Rotterdam Convention was also required for implementation of other chemicals and wastes conventions. The difference between this foundational chemicals management and activities required to implement the specific provisions of the Rotterdam Convention are elaborated in Section C of UNEP/FAO/RC/COP.3/13 "*Study of Possible Options for lasting and sustainable financial mechanisms*" a copy of which is enclosed for ease of reference. I am sure that you will recognize this as an issue that Parties to the Montreal Protocol would also encounter in addressing ozone depleting substances.

Decision RC 3/5 request that the Executive Committee of the Multilateral Fund identify areas within its mandate that can support implementation of appropriate and relevant objective of the Convention such as foundational chemical management. I would be pleased to consult with you on ways in which the Rotterdam Convention secretariat can work with you in this endeavour.

Yours sincerely,


Donald Cooper

Joint Executive Secretary

Ms. Maria Nolan
Chief Officer
The Secretariat of the Multilateral Fund for the
Implementation of the Montreal Protocol
1800 McGill College Avenue, 27th Floor,
Montreal, Quebec, Canada
H3A 3J6

RC-3/5 : Mécanisme de financement

La Conférence des Parties,

Reconnaissant la nécessité d'un appui durable et viable à la gestion rationnelle des produits chimiques y compris l'application de la Convention de Rotterdam,

S'appuyant sur les stratégies existantes de mobilisation de ressources pour soutenir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des initiatives relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques,

Soutenant la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités ainsi que des activités en cours à cet égard,

Reconnaissant que des flux assez considérables d'aide au développement pour acquérir des capacités fondamentales de gestion rationnelle des produits chimiques pourraient potentiellement être mis à disposition des pays en développement et des pays à économie en transition souhaitant intégrer leurs objectifs de gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs plans nationaux de développement et leurs demandes nationales d'aide au développement, mais qu'il existe des obstacles importants qui empêchent ces pays d'accéder à ces fonds dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques,

Soulignant l'importance du renforcement des liens et de la coordination des stratégies de mobilisation de ressources d'autres accords, initiatives et processus multilatéraux concernant les produits chimiques, y compris la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris son Programme de démarrage rapide, et le Service « Substances chimiques » de la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Se félicitant des travaux entrepris par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour identifier les modalités d'intégration des questions relatives à la gestion des produits chimiques dans les stratégies nationales de développement, y compris les plans stratégiques de réduction de la pauvreté,

Accueillant favorablement l'étude des options possibles pour des mécanismes de financement durables et viables³ établi par le secrétariat, notamment sur son identification de la différence entre les capacités fondamentales de gestion des produits chimiques sur laquelle est basée la capacité à réglementer efficacement les produits chimiques et les activités nécessaires pour appliquer les dispositions particulières de la Convention,

Reconnaissant que les besoins de renforcement des capacités fondamentales pourraient être satisfaits avec plus d'efficacité dans le cadre plus large du groupe d'accords internationaux sur les produits chimiques et les déchets et des stratégies générales de développement durable telles que les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement,

Reconnaissant également qu'une approche stratégique à multiples facettes pour garantir des ressources financières durables et viables est indispensable pour une application efficace de la Convention de Rotterdam, et devrait explorer toutes les possibilités raisonnables qui existent et en tirer parti et utiliser dans toute la mesure du possible, les institutions et mécanismes en place,

1. *Invite* les Parties qui sont des pays en développement et les Parties qui sont des économies en transition à :

a) Incorporer la gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs plans nationaux de développement tels que les plans stratégiques de réduction de la pauvreté, en vue de promouvoir l'intégration en tant que partie du financement multilatéral et bilatéral; et

b) Inclure le renforcement des capacités et le transfert de technologies dans la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam, y compris leur maintien, dans la mise en œuvre régionale du Plan stratégique de Bali;

2. *Recommande* à titre individuel aux pays en développement et aux pays à économie en transition qui sont Parties à la Convention de Stockholm et à celle de Rotterdam de :

³ UNEP/FAO/RC/COP.3/13.

a) Déterminer sur la base des plans nationaux de mise en œuvre établis dans le cadre de la Convention de Stockholm, les lacunes de leur infrastructure de gestion des produits chimiques, pour l'application de la Convention de Rotterdam, sachant que le secrétariat de la Convention de Rotterdam, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, procède à des essais sur le terrain de l'orientation supplémentaire prévue pour aider les pays à le faire;

b) Proposer au Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de son mandat, des projets qui peuvent contribuer à l'application de la Convention de Stockholm et indirectement à l'application de la Convention de Rotterdam en renforçant les capacités fondamentales de gestion rationnelle des produits chimiques;

3. *Recommande* que chaque pays en développement et pays à économie en transition Partie :

a) Propose au Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques des projets qui renforceront les capacités fondamentales de gestion rationnelle des produits chimiques nécessaires à leur application efficace de la Convention de Rotterdam;

b) Propose au titre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques des projets à l'appui d'activités visant à permettre d'atteindre les objectifs de la gestion rationnelle des produits chimiques en les intégrant dans leurs stratégies nationales de développement, notant que ce type d'activité habilitante fait partie des priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide;

c) Demande au secrétariat de faciliter l'identification des bailleurs de fonds qui leur fourniront un appui technique pour les aider à intégrer les objectifs de la gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs demandes nationales d'aide au développement, constatant que la fourniture de cet appui technique figure parmi les considérations financières comprises dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à l'alinéa 19 c) i);

4. *Demande* aux pays développés (bailleurs de fonds) Parties et autres gouvernements, à l'appui des mesures décrites ci-dessus que pourraient prendre les pays en développement et les pays à économie en transition, d'informer le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les Parties pays en développement et pays à économie en transition, à titre individuel, qu'ils sont disposés à fournir l'appui technique visé dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;

5. *Demande* au secrétariat de consulter le secrétariat de la Convention de Bâle, le secrétariat de la Convention de Stockholm, le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et d'autres organismes compétents afin de l'aider à déterminer comment, dans le cadre d'une stratégie à facettes multiples pour obtenir des ressources financières, le secrétariat pourrait aider les pays en développement et les pays à économie en transition Parties à la Convention de Rotterdam à intégrer les objectifs de la gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs demandes nationales d'aide au développement;

6. *Invite* les Parties à fournir des informations pouvant servir de base à une évaluation des coûts de l'application des exigences particulières de la Convention dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;

7. *Encourage* les bailleurs de fonds à continuer de contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale volontaire;

8. *Prie* le secrétariat, dans un rôle de facilitation, de collaborer étroitement avec les organismes de mise en œuvre, d'exécution et de financement pertinents (y compris la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, etc.) et le Fonds pour l'environnement mondial en vue d'améliorer leur compréhension des buts et objectifs de la présente décision ainsi que leur appui à celle-ci;

9. *Prie* le secrétariat de consulter le secrétariat de la Convention de Stockholm, le secrétariat de la Convention de Bâle et le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques afin d'explorer les moyens d'utiliser plus efficacement les ressources existantes au niveau mondial et d'en tirer parti en invitant le Fonds pour l'environnement mondial et le Comité exécutif du Fonds multilatéral, dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les Parties au Protocole de Montréal à identifier les domaines pouvant appuyer la réalisation des objectifs

appropriés et pertinents de la Convention tels que la gestion fondamentale des produits chimiques et à faire rapport;

10. *Invite* les Parties à envisager à long terme la nécessité que le Fonds pour l'environnement mondial élargisse ses activités dans le cadre de ses programmes, y compris la possibilité d'un domaine d'intervention se rapportant aux produits chimiques en vue d'un financement ciblé et durable des besoins prioritaires des pays bénéficiaires pour la réalisation des objectifs de la Convention relatifs aux surcoûts afférant à l'obtention d'avantages globaux pour l'environnement;

11. *Prie* le secrétariat, dans le cadre des activités qu'il mène dans le contexte des paragraphes 8 et 9 de continuer d'explorer, le cas échéant, les possibilités de nouvelles sources de financement pour appuyer la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Chemicals Branch, DTIE

Telephone: +41 22 917 12 34 Direct: 917 8183
Facsimile: +41 22 797 34 60
E-mail: myounes@chemicals.unep.ch

Substances chimiques, DTIE

11-13, chemin des Anémones
CH - 1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland

Geneva, 3 March 2008

Dear Ms Nolan,

The Governing Council of the United Nations Environment Programme, at its 24th meeting in February 2007, acknowledged widespread concerns over the serious adverse effects of mercury on human health and the environment and the urgent need for international action. It recognized that current efforts to reduce risks from mercury are not sufficient to address the global challenge posed by mercury.

As one of the actions to address this challenge, it established an ad hoc Open Ended Working Group (OEWG) to review and assess the options of enhanced voluntary measures and new or existing legal instruments. The first meeting of this group was held from 12 to 16 November 2007, and the report of this meeting is available at <http://www.chem.unep.ch/mercury/OEWG/Documents.htm>.

The meeting set out a program of intersessional work for the secretariat in preparation for the second meeting of the OEWG, which will be held from 6 to 10 October 2008. One of the tasks within this work is the following:

On technology support, to provide information, based on experience with existing legally binding and voluntary arrangements, on how sustainable technology transfer and support could be facilitated for global mercury control actions.

In this regard, I am writing to you in your capacity as the Executive Secretary of a multilateral environmental agreement that may have experience in technology transfer or technical support of developing countries. I would welcome your comments on experience in building the technical capacity of developing countries under your MEA, and in particular, whether there are particular aspects of the process that made it either sustainable or non-sustainable.

I will appreciate your could provide your submission on or before 30 March 2008, to allow the secretariat sufficient time to prepare its report for the October meeting. Thank you in advance for your cooperation in this regard.

Yours sincerely,

Per Bakken
Head
Chemicals Branch, DTIE
United Nations Environment Programme

Address: Ms M. Nolan
Chief Officer
Secretariat of the Multilateral Fund for the Montreal Protocol
27th Floor, Montreal Trust Building
1800 McGill College Avenue
Montreal, Quebec H3A 6J6
Canada

FAX - +1 514 282 0068x